MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT No 405-2020

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

Le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté le règlement d'emprunt no 405-2020 modifiant le règlement 365-2018 décrétant les travaux de construction du complexe sportif de la MRC des Pays-d'en-Haut et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts, de la façon suivante :

Avis de motion : 4 février 2020
Dépôt du projet de règlement : 4 février 2020
Adoption du Règlement : 11 février 2020
Approbation du MAMH : 11 mai 2020
Entrée en vigueur : 15 mai 2020

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : http://lespaysdenhaut.com/la-mrc/reglements/.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

Fait à Sainte-Adèle, le 15 mai 2020

Jackline Williams
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Marie-France Matteau soussigné(e), de la Municipalité de Wentworth-Nord certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 15 mai 2020, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 mai 2020